



ASSOCIATION  
DES MAIRES  
DU NORD



# Fiche info

## Dispositif « Secrétaires de Mairies »

Une collaboration Pôle Emploi, CNFPT, CDG pour la formation métier « secrétaire de Mairie »

### → LE CONTEXTE :

Depuis 2011, le Cdg59 a mis en place une brigade de remplacement non titulaire pour répondre aux besoins ponctuels d'accompagnement des collectivités face au recrutement temporaire pour absence ou augmentation d'activité.

Force est de constater que ces demandes sont croissantes et que les viviers de candidatures sont parfois limités quantitativement et qualitativement. Certains secteurs, tels les finances, la paie, la comptabilité ou encore l'urbanisme sont très demandés et présentent des caractéristiques spécifiques dans leur application au sein de nos collectivités.

Dans ce cadre et avec l'appui de nos partenaires, le Cdg59 a mis en place un projet de formation permettant d'alimenter ses viviers et de former des demandeurs d'emploi aux métiers de la FPT.

### → DEROULEMENT DE L'ACTION :

Deux sessions se sont déroulées en 2015/2016 dont une première expérimentale financée par le Cdg59, la deuxième sous le financement AFPR de Pôle Emploi. Ces formations sont mises en place avec l'aide des collectivités qui accueillent ces stagiaires pour le volet pratique pour une durée d'un mois.

24 personnes ont bénéficié du dispositif jusqu'à présent et toutes quasi sont en poste aujourd'hui, soit par l'intérim, soit par recrutement directement au sein des communes :

- 10 ont été recrutées par des collectivités (emplois permanents et missions temporaires)
- 10 sont régulièrement en mission pour le Cdg59 dans le cadre de la Mission d'intérim territorial

Au 12 mars 2018, une nouvelle session de 20 personnes démarre sur l'arrondissement de Lille, et trois autres sont envisagées à partir de septembre 2018 dont deux sur le Valenciennois.

Au regard des résultats positifs de l'action, l'objectif est de déployer le dispositif plus largement sur le territoire.

**→ CHIFFRES CLEFS 2017 :**

**Mises à dispositions :**

- de 75 agents contractuels et 3 agents titulaires
- dans 46 mairies ou établissements publics
- soit, en moyenne par mois : 37 agents mis à disposition

**→ DEMARCHE POUR POUVOIR BENEFICIER D'UNE MISE A DISPOSITION DANS LE CADRE DE LA MISSION D'INTERIM TERRITORIAL :**

- Délibérer
- Conventionner avec le service
- Remplir le formulaire de demande

Le service propose ensuite les candidatures disponibles à l'employeur qui sélectionne parmi ces dernières.